



par voie électronique

TQS inc.
612, rue Saint-Jacques
Bureau 100
Montréal (Québec)
H3C 5R1
Tél.: (514) 390-6035

Le 12 septembre 2006

Madame Diane Rhéaume
Secrétaire générale
*Conseil de la radiodiffusion et des
télécommunications canadiennes*
Ottawa (Ontario) K1A 0N2

Madame,

**Objet: TQS inc. – Exploitation de l'émetteur CJPC-TV
(Rimouski) – Demande de modification de licence
CFJP-TV (Montréal)**

1. La présente a pour objectif d'aviser le Conseil de l'existence d'une convention d'achat et de vente d'actifs conclue le 24 juillet dernier entre TQS inc. et la Télévision MBS inc. concernant l'émetteur CJPC-TV (Rimouski).
2. En effet, TQS inc. entend cesser l'exploitation de cet émetteur suite à l'entente conclue entre TQS inc. et la Télévision MBS inc. Cette entente prévoit, sujet à l'approbation du Conseil, le transfert à la juste valeur marchande des actifs tangibles et intangibles reliés à l'émetteur CJPC-TV..
3. TQS inc. estime que l'exploitation proposée de l'émetteur par la Télévision MBS inc., titulaire de la station CFTF-TV (Rivière-du-Loup), telle que détaillée dans sa demande de modification technique déposée auprès du Conseil en ce jour même, est dans l'intérêt public, car, elle assure pour la première fois, un reflet local et régional sur la chaîne TQS dans les MRC de Rimouski-Neigette, Matane, La Mitis et Matapédia. TQS inc. appuie donc, sans réserve, la demande de modification technique de la Télévision MBS inc.

4. TQS inc., titulaire de la licence CFJP-TV, demande donc au Conseil de modifier sa licence de radiodiffusion CFJP-TV (Montréal) afin de supprimer l'émetteur CJPC-TV (Rimouski) de cette licence dès que le Conseil aura approuvé la demande de modification technique de la Télévision MBS inc.

Le tout soumis respectueusement, veuillez agréer, Madame, nos salutations les plus distinguées.

Le président et chef de la direction,



René Guimond

/lp

c.c. Bernard Guérin, directeur général, affaires juridiques